Appel à manifestation d'intérêt : Contenus d'amélioration des compétences en matière de PI (« Ressources PI »)

Collectif d'Actifs en Innovation (CAI)

Mai 2026

1. À propos du CAI

Le Collectif d'Actifs en Innovation est une organisation à but non lucratif basée sur les adhésions et financée par le gouvernement du Canada. Créé en 2019, le CAI a pour mission d'aider les PME canadiennes à gérer et réduire les risques liés à la PI, à adopter des stratégies en matière de PI alignées sur leurs objectifs commerciaux et à renforcer leur capacité à accéder aux marchés mondiaux. Le CAI offre à ses membres une gamme complète de ressources, notamment un portefeuille de brevets en pleine expansion, des rapports sur le marché de la PI, une assurance PI, des ressources d'amélioration des compétences, des trousses d'outils, un soutien personnalisé, des crédits PI et du financement PI.

2. Renforcer les capacités en matière de PI des PME canadiennes

Au CAI, nous estimons que la PI est essentielle à la croissance d'une entreprise et à sa capacité à être compétitive à l'échelle mondiale. Nous encourageons les PME canadiennes à élaborer des stratégies qui favorisent la création de positions solides en matière de PI et à assurer la propriété de leurs innovations et de leurs actifs de PI afin d'améliorer leur liberté d'exploitation. À cette fin, le CAI offre une multitude de ressources en matière de PI pour accompagner les PME dans leur parcours.

Le CAI a créé un Cadre de maturité en matière de PI (IPMF) – une grille d'évaluation structurée utilisée pour évaluer les PME à différents niveaux de maturité en matière de PI. Les ressources du CAI sont élaborées et alignées sur l'IPMF afin de garantir qu'elles sont adaptées aux PME à différents stades de maturité en matière de PI.

Un résumé général de l'IPMF est présenté à *l'annexe 1*. L'IPMF fournit une feuille de route permettant aux entreprises de développer progressivement les connaissances et les capacités en matière de PI nécessaires pour soutenir la croissance et la compétitivité de leur activité.

À l'heure actuelle, nous nous concentrons sur la mise en place de ressources pratiques et axées sur les entreprises, alignées sur les niveaux 3 et 4 de la PI, afin de combler un manque de ressources plus avancées qui aident les entreprises à développer la réflexion stratégique et les compétences opérationnelles nécessaires aux étapes ultérieures de leur croissance. Nous souhaitons aider les entreprises à aller au-delà d'une simple sensibilisation de base pour parvenir à une utilisation et une intégration plus sophistiquées de la PI au sein de leur activité.

IAC · CAI

3. Invitation aux promoteurs

Le CAI sollicite les manifestations d'intérêt d'experts en PI et de propriétaires de la PI souhaitant rendre leurs ressources clés en main disponibles au CAI – que ce soit par acquisition, licence, partenariat ou tout autre arrangement approprié. Le CAI s'intéresse particulièrement aux contenus pratiques et axés sur les entreprises qui aident les PME canadiennes à développer des capacités stratégiques et opérationnelles en matière de PI — stratégie de propriété intellectuelle avancée, commercialisation, liberté d'exploitation, veille concurrentielle en matière de PI, octroi de licences et intégration de la PI dans la prise de décision d'entreprise (« thèmes prioritaires »). Les contenus correspondant aux niveaux 3 et 4 seront priorisés du cadre IPMF du CAI, qui aident les entreprises à dépasser la simple sensibilisation à la PI pour passer à une utilisation plus avancée et plus pertinente sur le plan commercial de la PI.

4. Conditions de soumission

Les manifestations d'intérêt doivent inclure :

- **Informations sur le candidat**
  Une brève présentation du candidat, comprenant ses coordonnées et son expérience pertinente dans le domaine de la PI et/ou dans le développement de ressources liées à la PI.

- **Description de la ressource**
  Une description détaillée de la ressource clés en main, y compris les domaines thématiques, le format (modules d'apprentissage en ligne, cours au format PDF, boîtes à outils, flux de travail/modèles), la durée (temps nécessaire pour la réalisation), le public cible et le niveau de détail. Les soumissionnaires doivent indiquer en quoi le contenu correspond aux thèmes prioritaires du CAI et s'aligne sur les niveaux 3 ou 4 de l'IPMF.

- **Portée et conditions commerciales**
  Les soumissionnaires doivent fournir des informations générales sur la manière dont la ressource pourrait être mise à la disposition du CAI en remplissant le tableau ci-dessous.

Conditions	Description
Description de la ressource	Sujet, thèmes, résumé, pertinence pour les entreprises, format
Niveau IPMF	Indiquez le niveau IPMF auquel la ressource correspond. Voir le tableau d'exemple en annexe.
Modalités proposées	Vente, licence, partenariat, abonnement, etc.
Champ d'application	Exclusivité, droit d'adapter et de modifier, de distribuer, de concéder des sous-licences.

Durée	Durée illimitée (de préférence) ou limitée.
Conditions commerciales	Modèle de tarification

- **Propriété de la ressource et échantillon**
  Le soumissionnaire doit fournir une brève description de la manière dont la ressource a été développée, y compris les organisations ou personnes impliquées dans sa création, et confirmer qu'il dispose des droits et de l'autorité nécessaires pour mettre le contenu à la disposition du CAI. Le soumissionnaire peut inclure des échantillons, des extraits ou des liens vers le contenu, le cas échéant. Des documents supplémentaires peuvent être demandés par le CAI à un stade ultérieur dans le cadre du processus d'évaluation.

5. Critères de sélection

Les critères permettant de déterminer l'adéquation de la ressource comprennent, sans s'y limiter :

- **Pertinence et adéquation**
  La mesure dans laquelle la ressource correspond aux exigences du CAI énoncées dans la présente manifestation d'intérêt.

- **Qualité et rigueur de la ressource**
  La profondeur, l'exactitude, la clarté et la pertinence pratique de la ressource, y compris l'utilisation d'exemples pertinents pour les entreprises, d'études de cas, d'exercices, de tests de connaissances, d'outils, de modèles ou d'autres supports d'apprentissage utiles aux PME canadiennes et aux réalités concrètes de la stratégie PI et de la commercialisation.

- **Facilité d'utilisation et adaptabilité**
  La capacité de la ressource à s'intégrer au programme d'études du CAI, y compris la flexibilité d'utilisation pour l'adaptation, la personnalisation, l'utilisation modulaire dans différents formats d'apprentissage et à des fins de sous-licence.

- **Accès à la ressource et modèle commercial**
  L'approche proposée pour mettre la ressource à la disposition du CAI, notamment par le biais de la vente, de l'octroi de licences, de partenariats, d'abonnements ou d'autres accords commerciaux, ainsi que le champ d'application, la durée et la valeur globale apportée au CAI, à ses membres et à ses partenaires de l'écosystème.

- **Impact sur l'écosystème**
  La capacité de la ressource à contribuer au renforcement de l'écosystème canadien de la PI, notamment en élargissant le réseau de fournisseurs de ressources du CAI et en soutenant des efforts plus larges de renforcement des capacités en matière de PI.

Cet appel à manifestation d'intérêt restera ouvert en permanence afin de permettre l'identification continue de ressources pertinentes en matière de PI et d'opportunités de partenariat. Le CAI examinera périodiquement les soumissions et pourra contacter les candidats sélectionnés pour des discussions plus approfondies, en fonction de l'adéquation avec les priorités et les exigences du CAI.

Veuillez envoyer votre manifestation d'intérêt ou vos questions concernant ce processus à **Colin Kibjis** (ckibjis@ipcollective.ca), **directeur de programme**

Exemple de tableau de mise en correspondance des ressources avec l'IPMF:

Titre de la ressource	Sujet	Description de la ressource	Temps de lecture (min)	Format (PDF, vidéos, boîte à outils, etc.)	Niveaux IPMF
La valeur commerciale du brevet des logiciels	Brevets logiciels	Guide expliquant comment les inventions logicielles peuvent être protégées par des brevets, et l'intérêt de le faire	30	pdf	3
	Logiciels « open source »	Cette ressource explique les utilisations et les aspects liés à la PI des logiciels « open source » ; ce que les entreprises doivent savoir : le code reste protégé par les droits d'auteur même s'il est publié. Si vous l'utilisez, vous devez obtenir et respecter une licence. Comprenez la différence entre les licences permissives et restrictives.	45	Vidéo	4
Boîte à outils: Gérer les infractions PI par des tiers	Infraction à la PI	Cette ressource fournit aux entreprises des conseils étape par étape sur la manière de faire respecter les droits de PI, y compris les meilleures pratiques pour communiquer sur la propriété de la PI et surveiller le marché à la recherche d'éventuelles infractions.	25	Boîte à outils	3

IAC·CAI

Annexe A

Échelle de maturité en matière de PI	0 Sensibilisation	1 Compréhension et identification	2 Formulation et documentation	3 Analyse et harmonisation	4 Évaluation et intégration
Stratégie de propriété intellectuelle	Ne répond pas aux critères du niveau 1	Je suis capable de définir ce qu'est la PI, d'identifier les types courants de droits de PI et de comprendre comment une stratégie de propriété intellectuelle peut soutenir mon entreprise. Je sais que je dois tenir compte de la valeur de mon entreprise, de ses sources de revenus et de son budget, et je suis capable d'expliquer ces éléments à un expert afin de contribuer à la constitution d'un solide portefeuille de PI.	Je suis capable de définir les actifs de PI qui génèrent de la valeur pour mon entreprise, de les relier à des opportunités de revenus, de faire appel aux experts appropriés pour soutenir ma stratégie et d'évaluer comment ma PI s'inscrit dans le contexte plus large du marché et des parties prenantes.	J'ai mis en œuvre une stratégie de propriété intellectuelle alignée sur la stratégie commerciale de l'entreprise, et le personnel est formé pour identifier et signaler les opportunités en matière de PI. Je suis capable d'évaluer le travail des experts, et notre équipe dispose de processus clairs pour évaluer, documenter et agir sur les nouveaux actifs de PI. Nous utilisons des outils d'analyse pour suivre le paysage de la PI, identifier les tendances et prendre des décisions stratégiques éclairées à l'échelle de l'entreprise.	J'ai intégré la stratégie de propriété intellectuelle dans les discussions de la direction et du conseil d'administration et je l'aligne dès le départ sur les nouvelles opportunités commerciales. Je réexamine régulièrement la stratégie de propriété intellectuelle de l'entreprise afin d'évaluer sa capacité à générer de la valeur commerciale et à soutenir les objectifs commerciaux à long terme.
Risque lié à la PI	Ne répond pas aux critères du niveau 1	Je suis capable d'identifier ce qu'est le risque lié à la PI et de comprendre que les droits de PI d'autrui peuvent entraver mes activités. Je comprends les conséquences potentielles d'une protection insuffisante face à la concurrence. Je comprends que le risque lié à la PI peut également provenir de l'intérieur de mon entreprise. Je dois comprendre le paysage de la PI autour de mon entreprise pour m'aider à élaborer une stratégie et à atténuer les risques.	Je suis capable d'expliquer qu'il existe de nombreuses façons d'atténuer les risques. Je peux résumer le paysage de la PI autour de mon entreprise, la manière dont les risques se manifestent dans mon activité et quels sont les risques les plus pertinents pour notre fonctionnement. Je dois analyser quels outils peuvent le mieux aider à atténuer les risques et lesquels sont les plus efficaces pour mon entreprise.	J'ai mis en place un suivi des principaux concurrents, identifié les risques et les opportunités en matière de PI, et j'utilise les outils disponibles pour gérer et atténuer ces risques. J'ai mis en place une stratégie et je m'efforce de développer une culture proactive de sensibilisation aux risques, tout en reconnaissant la nécessité d'évaluer les risques sur l'ensemble de la chaîne de valeur et sur le marché au sens large, au-delà des suspects évidents.	J'ai intégré la stratégie de gestion des risques dans notre culture, ce qui nous permet d'identifier systématiquement les risques émergents et de concevoir des mesures d'atténuation efficaces.

Stratégie en matière de données	Ne répond pas aux critères du niveau 1	Je suis capable d'identifier que les données dont je dispose ont une valeur au-delà de leur objectif initial. Je comprends qu'il est nécessaire de mettre en place un système permettant de collecter, transférer et stocker les données en toute sécurité, et que l'entreprise doit disposer d'une politique de gestion et d'utilisation de ces données conforme à la loi sur la protection des données ( ) et aux règles établies par mon entreprise	Je suis capable d'expliquer la valeur des données pour mon entreprise et j'ai commencé à élaborer une stratégie en matière de données. Je protège les données propriétaires en tant que PI, je dispose de politiques pour leur gestion et leur sécurité, et je veille au respect de la conformité dans toutes les juridictions. Je reconnais également la nécessité de former le personnel chargé de l' , d'évaluer les risques et les opportunités liés aux données.	J'ai mis en place une formation du personnel, un plan de cybersécurité et des droits d'audit par des tiers, et j'ai défini l'importance d'une culture de la sécurité des données. Je gère activement nos données et dispose d'une stratégie claire pour leur utilisation. Je reconnais la nécessité d'intégrer les politiques relatives aux données dans la formation continue de l'entreprise et de développer un processus complet de réponse aux incidents pour garantir la conformité et la préparation.	J'ai intégré la protection des données dans nos processus grâce à une stratégie globale qui inclut la cybersécurité, la réponse aux violations de données et l'atténuation des risques. Je dispose de politiques à l'échelle de l'entreprise, de contrôles de conformité réguliers, et je m'assure que le personnel comprend ses obligations à travers les processus d'intégration et de départ.
Culture de la propriété intellectuelle	Ne répond pas aux critères du niveau 1	Je suis en mesure d'identifier la nécessité d'instaurer une culture de la propriété intellectuelle à l'échelle de l'entreprise autour de notre approche en la matière, et nous devons élaborer des politiques et des processus pour soutenir la culture que nous souhaitons mettre en place.	Je suis en mesure d'exposer clairement la politique de propriété intellectuelle de mon entreprise et le processus de capture de la PI. L'entreprise dispose d'un budget dédié à la PI et a désormais besoin de former son personnel afin que les employés puissent reconnaître l'innovation et la valeur de propriété intellectuelle. Je reconnais la nécessité de collaborer avec les RH et le service juridique pour aligner nos accords sur la politique de propriété intellectuelle	J'ai mis en place une formation du personnel sur la reconnaissance de l'innovation, intégré la PI dans les processus d'intégration et de départ, et fait appel à des experts externes qui comprennent notre activité. Notre politique de propriété intellectuelle est intégrée dans les contrats des employés et les accords de recherche, et nous rendons compte des activités de PI à la direction. Je dois développer des indicateurs pour montrer comment notre culture de la propriété intellectuelle crée de la valeur et mettre en place un processus pour vérifier régulièrement la conformité avec notre politique.	J'ai intégré un examen régulier de nos politiques de propriété intellectuelle et de nos processus afin de vérifier leur conformité et leur adéquation avec les besoins de l'entreprise, le contexte et les exigences légales. J'ai mis en place une formation continue du personnel, un dialogue régulier avec la direction et le personnel sur la valeur de la propriété intellectuelle, et j'affine en permanence les flux de travail afin de renforcer notre culture de la propriété intellectuelle.